



# APIEME inf'Eaux

## Ensemble, préservons notre territoire

#1 - Janvier 2023

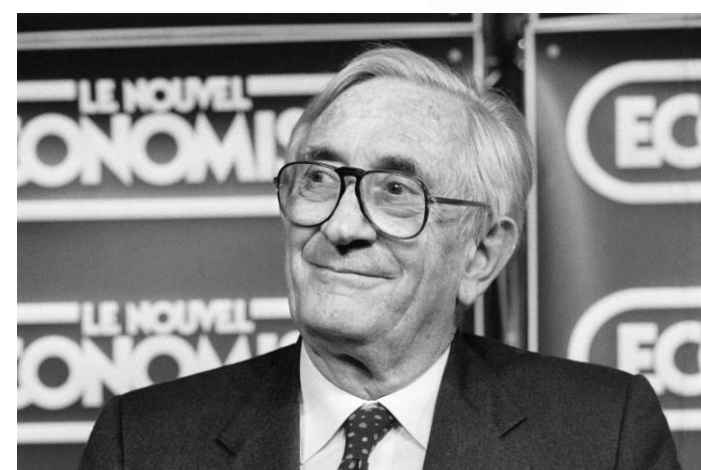
## L'APIEME OU 30 ANS D' ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le 22 décembre 1992 a marqué la date de création de l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian (APIEME). Depuis sa création, l'APIEME s'engage auprès des agriculteurs, des associations environnementales et d'acteurs locaux pour concilier préservation de l'environnement et développement du territoire. A travers cette édition, nous tenions à vous représenter l'association, les hommes et les femmes qui l'animent, ainsi que ses actions majeures depuis sa création !

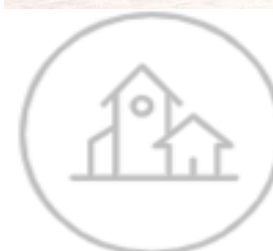
### Une initiative inédite, locale et durable



Le 25 octobre 1972, Antoine Riboud (1918-2022), fondateur et ancien président de Danone, tenait un discours précurseur aux Assises du patronat français à Marseille, en posant les principes de la triple performance économique, sociale et environnementale des entreprises. Il indiquait que les « **entreprises doivent être conduites autant avec le cœur qu'avec la tête** » et que « **les ressources d'énergie de la Terre sont limitées, mais que celles de l'Homme sont infinies** ». Ce discours marquera profondément la politique de Danone en matière de développement durable. Il inspirera, 20 ans plus tard, son fils, Franck Riboud qui impulsera la création de l'APIEME : une **initiative innovante et multi partenariale, associant des acteurs privés et publics**, pour concilier le développement du territoire et la protection de l'eau minérale naturelle evian. C'est ainsi que **l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian (APIEME)** verra le jour. L'objet de l'association est de mettre en œuvre des actions en faveur de la protection de l'aquifère de l'eau evian et de participer financièrement à des actions sur le territoire de l'Impluvium.



Antoine Riboud, fondateur de Danone



9 Communes  
« Impluvium »



Société  
evian



4 communes  
d'émergence

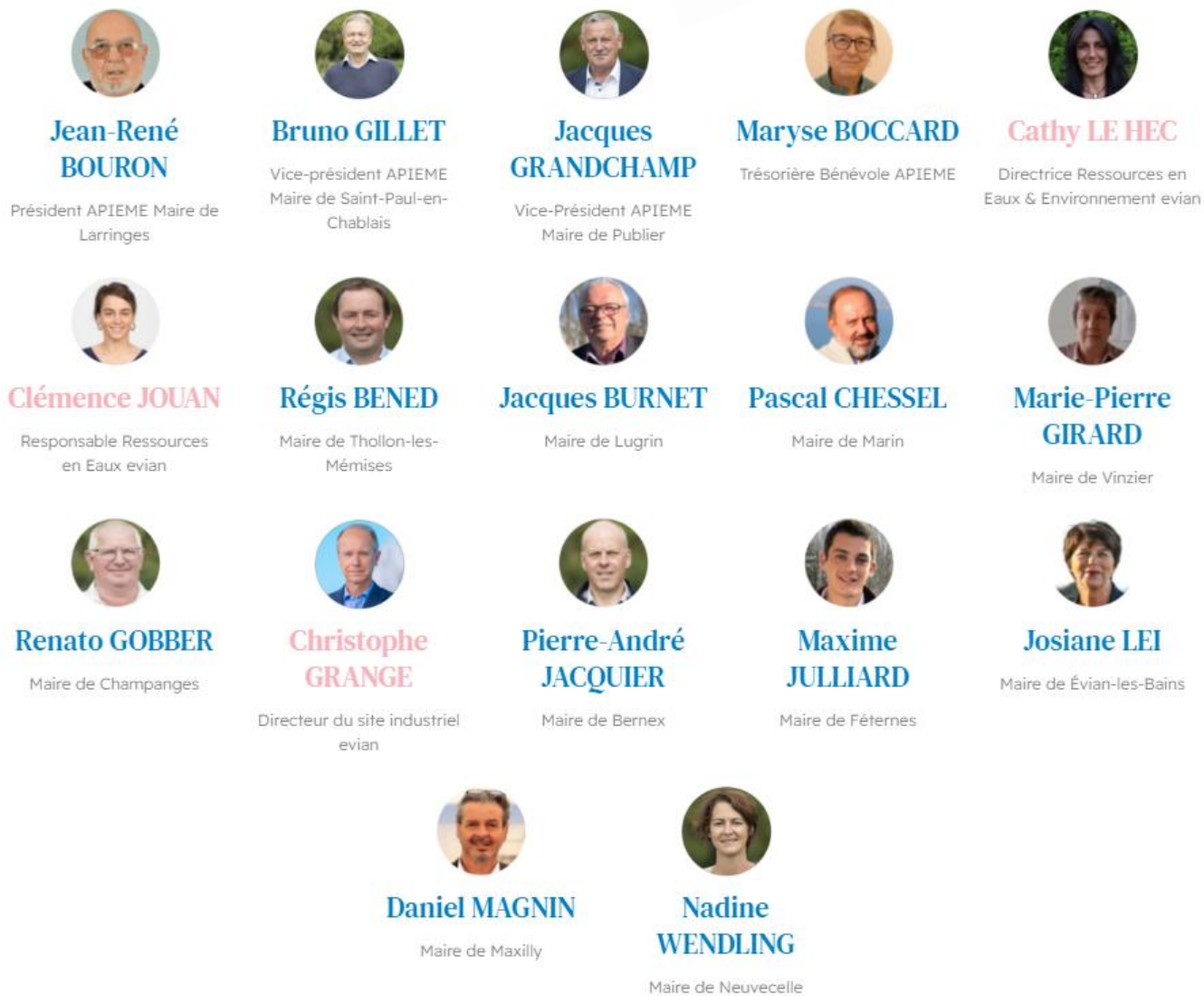
Les actions de l'APIEME sont financées aux **deux tiers par evian et pour un tiers par les communes d'émergences**, à partir de la surtaxe sur les eaux minérales. Le fonctionnement de l'APIEME repose ainsi sur **une politique de redistribution économique de l'aval vers l'amont** : les communes d'émergences bénéficient des retombées économiques de l'exploitation de l'eau minérale et financent des projets à vocation collective pour l'ensemble du territoire.

# Quelle gouvernance pour L'APIEME ?



L'APIEME est issue d'un **partenariat public-privé** et les membres qui la composent sont **la société de l'eau minérale naturelle evian**, les **4 communes dites « d'émergence »** : Évian-les-Bains, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle et Publier, les **9 communes situées en partie ou totalement sur l'impluvium** : Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Lugrin, Marin, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises et Vinzier.

Chaque commune est représentée au sein de l'APIEME par son **Maire**. La société evian est représentée par trois membres dont une **animatrice** dédiée pour l'association. Une **trésorière bénévole** assure le suivi comptable de l'association.



# Quelles actions majeures pour L'APIEME ?

## Maintenir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement

### Soutien de la filière laitière et fromages

- ◆ Création de 2 ateliers de fabrication fromagère
- ◆ Mise aux normes de bâtiments d'élevage
- ◆ Accompagnement dans l'activité des agriculteurs vers les AOC, AOP, IGP\*

### Création énergies vertes via « Terragr'Eau » : méthanisation et compostage

- ◆ Collecte et traitement de 40 000T / an déchets verts et agricoles
- ◆ Création de biogaz, consommation annuelle de près de 700 foyers
- ◆ Engrais naturel réparti de manière raisonnée sur des parcelles agricoles de l'impluvium

### Création programme « Agriculture régénératrice »

- ◆ Journées de formations techniques pour améliorer les pratiques écoresponsables
- ◆ Essais pour fertiliser les prairies de manière naturelle
- ◆ Démarrage du programme sur 32% des surfaces agricoles de l'impluvium

## Accompagner un développement territorial raisonné

### Engagement zéro pesticide dans nos villages

- ◆ 100% des 13 communes de l'APIEME engagées et certifiées « zéro pesticide »
- ◆ Un réseau de 41 jardiniers référents créé et animé chaque année par CPIE\*\*\*
- ◆ Création de dizaine de sites pilotes de prairies de fleurs sauvages locales

### Maîtrise des eaux usées domestiques

- ◆ Augmentation de 28%, entre 2011 et 2019 d'habitations raccordées à l'assainissement collectif
- ◆ 36 km de réseaux créés, 3,4 km réhabilités depuis 2011

### Déneigement respectueux de l'environnement

- ◆ - 35% de réduction de sel de déneigement depuis 2010
- ◆ Plus de 60% des routes communales de l'impluvium non salées
- ◆ Jusqu'à 70% d'aides financières pour l'achat de matériel moderne et performant

## Préserver les milieux naturels

### Préservation des zones humides

- ◆ 145 ha de zones humides protégées sur l'impluvium
- ◆ Biodiversité exceptionnelle avec des espèces et des habitats d'intérêts communautaires
- ◆ Territoire reconnu d'importance internationale par la Convention RAMSAR\*\* depuis 2008

### Préservation des forêts

- ◆ Aides financières AGFL (Association de Gestion Forestière Larringes) pour restaurer des bois du territoire

### Programme de surveillance scientifique « BeeOmonitoring »

- ◆ Installation de 16 ruches sur l'impluvium pour surveiller l'environnement, développer la biodiversité et limiter la pollution
- ◆ Apiculteurs engagés gérant les colonies d'abeilles et la collecte de pollen
- ◆ 5 700 hectares concernés par cette surveillance scientifique



A l'occasion des 30 ans de l'APIEME, de nouveaux outils d'informations pédagogiques ont été créés et seront partagés en 2023...

